



BULLETIN MUNICIPAL

Vall'Air d'été 2020

EDITO DU MAIRE

Chères Valleroises, chers Vallerois,

Le 15 Mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance, approuvant, par la même occasion le programme que nous vous avons soumis lors de notre campagne électorale, je vous en remercie au nom de toute l'équipe municipale. Suite à la pandémie du Coronavirus, l'installation du conseil municipal n'a pu avoir lieu seulement que deux mois plus tard, soit le 23 Mai. Cette réunion était consacrée particulièrement à l'élection du Maire et des Adjointes, tous élus à l'unanimité, avec dans l'ordre : Christel Duclos : 1ère Adjointe, en charge de l'enfance jeunesse et des finances. Guillaume Van Ghelder : 2ème Adjoint, en charge de la communication et des associations. Christelle Fournerie : 3ème Adjointe, en charge des ressources humaines. Je remercie toute mon équipe pour la confiance qu'elle m'a témoignée en me désignant comme Maire pour ce deuxième mandat.



Une fois le bureau élu, les différentes commissions ont été constituées, leurs rôles ne doivent pas être négligés dans la mesure où ce sont elles qui préparent les délibérations de notre assemblée, la qualité de leurs travaux et leurs propositions détermineront la pertinence et la fiabilité des décisions que nous prendrons. Assisté de mes Adjointes, je m'efforcerai de conduire les débats avec le souci d'entendre les uns et les autres pour mener à bien notre feuille de route. En tout état de cause, quelle que soit notre conviction, le seul souci qui doit nous animer, c'est le développement de la commune et le bien-être de ses habitants. Nous sommes désormais les représentants de tous les citoyens et non pas de quelques-uns d'entre eux, tous les membres du conseil municipal doivent être unis pour agir dans l'intérêt général. Ce nouveau mandat débute comme s'est terminé le précédent, c'est-à-dire avec une crise sanitaire qui affecte le monde entier et qui risque d'engendrer une crise sociale avec des répercussions qui nous toucheront tous à des degrés différents. Nous devons réaliser nos projets avec l'appui financier de nos partenaires que sont la Communauté de communes, le Département, la Région et l'Etat pour préparer l'avenir, améliorer le bien-être de tous les citoyens. Le souhait de l'équipe municipale est de rendre la commune de Vallères attractive et d'en faire un village où il fait bon vivre, une des conditions sine qua non pour accomplir cette lourde tâche sera la maîtrise du budget communal dans ce contexte sanitaire et économique difficile. Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances et surtout continuez à prendre soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Jean-luc CADIOU

Résultat de l'élection municipale de Vallères

Le dimanche 15 mars 2020 a eu lieu le 1er tour des élections municipales permettant d'élire les nouveaux conseillers municipaux et les conseillers communautaires (siégeant à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre). Les élections ont eu lieu dans le contexte particulier de la pandémie de la Covid-19 qui ont nécessité la mise en place des gestes barrières afin que les élections aient lieu dans des conditions sanitaires optimales. La commune de Vallères ayant 1260 habitants, 15 mandats municipaux étaient à pourvoir. Une seule liste se présentait : Perspectives pour Vallères. 8 hommes et 7 femmes ont été élus au premier tour avec 77,12% des voix pour un taux de participation de 44,36%. L'élection du Maire a été repoussée au mois de mai en raison de la crise sanitaire : les conseillers municipaux précédents ont été prorogés dans leurs fonctions jusqu'au 23 mai date de la mise en place des nouveaux élus.



De gauche à droite : Séverine Lenoir, Jean-Pierre Garnaud, Marie-Claude Cadu, Didier Douchet, Ghislaine Cheramy, Wesley Mechin, Christelle Fournerie (troisième adjointe), Christel Duclos (première adjointe), Jean-Louis Azenha, Jean-Luc Cadiou (Maire), Stéphane Trouvat, Guillaume Van Ghelder (deuxième adjoint), Nathalie Wozniak, Valentine Tessier, Rémy Perronne.

Ecole : bilan de fin de protocole et projection sur l'année à venir

La nouvelle est tombée le jeudi 12 mars à 20h... Les parents des écoliers vallérois, comme partout en France, ont eu 3 jours pour s'organiser et s'improviser enseignants à domicile, pour une durée indéterminée ! Une décision inédite en France obligeant les parents à revoir toute leur organisation de travail afin de prendre le relais dans la poursuite de l'enseignement de leur(s) enfant(s). Ainsi, notre école fermait ses portes dès le lundi 16 mars. Les parents ont pu compter sur l'équipe enseignante, très réactive, pour appréhender au mieux cette période dont on ne savait que très peu de choses en terme de durée et d'organisation. Il n'aura fallu que 2 ou 3 jours pour que toute l'organisation soit mise en place : plans de travail réguliers, mails des maîtresses sur le contenu, les explications, programme renseigné régulièrement sur les supports numériques, appels des maîtresses et quelques sessions de classe en visio.



Une très grande disponibilité de l'équipe enseignante pour répondre aux interrogations des parents, des enfants et adapter le volume de travail en fonction des difficultés rencontrées. Cette période a mis en avant la très forte implication de l'équipe enseignante de Vallères et sa volonté de faire au mieux pour allier le bien être des écoliers tout en préservant au maximum l'apprentissage afin d'éviter tout retard, avec une organisation particulière pour accueillir les enfants de parents dont le métier fût prioritaire dans la gestion de la crise sanitaire. Leur travail a été remarquable ! A partir du 12 mai, l'école a repris de façon progressive et dans le respect des protocoles très stricts communiqués par l'éducation nationale. La mairie et l'équipe enseignante ont travaillé communément pour organiser les entrées, sorties, pause méridienne et temps d'école des enfants. De nombreux moyens, humains et matériels ont été mis en place afin d'assurer la sécurité des enfants et des adultes : augmentation du temps de travail du personnel municipal, achat de matériels (masques, gel hydro alcoolique, blouses ...), dépenses imprévues mais obligatoire pour respecter le protocole. Le confort de travail au sein de l'école a également été pris en compte avec l'installation de 2 stores pour les 2 classes les plus exposées à la chaleur lors d'épisodes caniculaires. A ce jour l'école de Vallères compte 151 élèves sur 6 classes, à la rentrée prochaine, 161 élèves sont prévus. Peu d'informations du gouvernement sont, à ce jour, données sur l'organisation de la rentrée 2020. Les parents et les élèves, après ce retour à l'école, et en ce tout début de vacances peuvent cependant être assurés de l'implication de tous pour faire en sorte que cette future rentrée se déroule dans les meilleures conditions.

LES ÉLUS MUNICIPAUX

Les adjoints au Maire



Christel Duclos



Guillaume Van Ghelder



Christelle Fournerie



Maire

Jean-Luc Cadiou

Les conseillers municipaux



Jean-Pierre Garnaud



Didier Douchet



Nathalie Wozniak



Ghislaine Cheramy



Rémy Perronne



Valentine Tessier



Jean-Louis Azenha



Stéphane Trouvat



Marie-Claude Cadu



Séverine Lenoir



Wesley Mechin

Composition des commissions Municipales

Commission finances : Jean-Luc Cadiou, Jean-Pierre Garnaud, Rémy Perronne, Christel Duclos et Christelle Fournerie.

Commission communications associations : Guillaume Van Ghelder, Stéphane Trouvat, Valentine Tessier et Didier Douchet.

Commission cérémonies : Ghislaine Cheramy, Nathalie Wozniak et Jean-Louis Azenha.

Commission action sociale : Christel Duclos, Marie-Claude Cadu, Ghislaine Cheramy et Séverine Lenoir.

Commission ressources humaines : Christelle Fournerie, Wesley Mechin, Marie-Claude Cadu et Ghislaine Cheramy.

Commission enseignement / petite enfance : Christel Duclos, Guillaume Van Ghelder, Ghislaine Cheramy, Rémy Perronne, Séverine Lenoir et Marie-Claude Cadu.

Commission fleurissement-cimetière : Christel Duclos, Marie-Claude Cadu, Ghislaine Cheramy et Nathalie Wozniak.

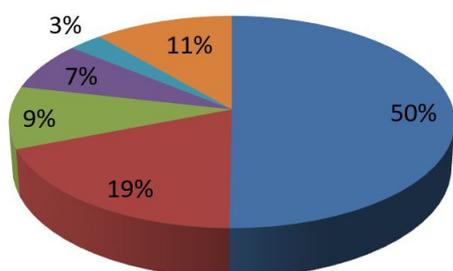
Commission Urbanisme / voirie / bâtiments : Jean-Luc Cadiou, Didier Douchet, Wesley Mechin, Rémy Perronne, Jean-Pierre Garnaud et Jean-Louis Azenha.

Commission PCS : Jean-Luc Cadiou, Christel Duclos, Guillaume Van Ghelder, Christelle Fournerie, Valentine Tessier et Rémy Perronne.

Commission des listes électorales : Marie-Claude Cadu et Ghislaine Cheramy.

Commission Appel d'offres : Jean-Luc Cadiou, Jean-Pierre Garnaud, Christel Duclos, Rémy Perronne, Guillaume Van Ghelder, Christelle Fournerie et Marie-Claude Cadu.

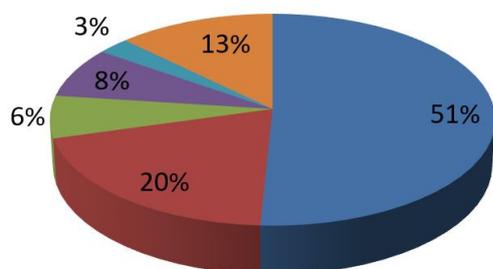
Fontionnement 2019 => 600 000 €



■ Frais de Personnel
■ Entretien Bat./Mat./voirie
■ Ecole (Cantine/Fournitures)
■ Eau/Elect./Poste/Telecom
■ Amortissements/intérêts Emp.
■ Divers

NB Les Divers regroupent de multiples dépenses qui vont des assurances (14 k€) aux subventions aux associations (10 k€) en passant par les fêtes et cérémonies (8 k€) etc....

Prévisionnel 2020 => 649 000 €



■ Frais de Personnel
■ Entretien Bat./Mat./voirie
■ Ecole (Cantine/Fournitures)
■ Eau/Elect./Poste/Telecom
■ Amortissements/intérêts Emp.
■ Divers

NB Le prévisionnel 2020 (+ 8 %) prend en compte les charges supplémentaires générées par la situation sanitaire que nous connaissons aujourd'hui.

Après avoir assumé le fonctionnement, l'excédent des recettes vient alimenter le budget d'Investissements et se cumule ainsi avec les reports des années antérieures pour atteindre la somme de 405 000 €. Les principaux engagements retenus pour cette année concernent :

- La voirie, avec l'enfouissement des réseaux d'éclairage public ainsi qu'une étude sur le réaménagement du centre bourg.
- Les bâtiments, avec un projet d'acquisition d'un nouveau local et des aménagements de l'existant (isolation/accessibilité).
- Divers matériels et équipements (informatique, stores, poteaux incendie...).

Pour conclure, les finances de notre commune sont saines et permettent de faire face au développement et à l'amélioration de nos équipements. En conséquence, le conseil a validé le maintien à son niveau actuel de la fiscalité locale (taxe foncière et d'habitation). Conditions qui sont inchangées depuis 2015. Important : Par soucis de simplicité tous les chiffres ont été arrondis, dans une présentation plus économique que comptable. Les puristes peuvent, s'ils le souhaitent, consulter en mairie les comptes administratifs officiels tenus, comme il se doit, au centime près (cf-dessous).

Monsieur le Maire a soumis au conseil municipal (23 juin 2020) le budget communal 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes : Fonctionnement : 970 102.71€ et Investissement : 759 335.60€. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité des membres) a voté le budget communal qui s'équilibre en dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : 970 102.71€ et INVESTISSEMENT : 759 335.60€

Budget de Vallères

Comme tout budget qui se respecte, celui de la commune comporte 2 chapitres distincts : les recettes et les dépenses, qui doivent, en toute logique, s'équilibrer. Bonne nouvelle, c'est exactement le cas de Vallères pour l'exercice 2019, et c'est également ce que nous prévoyons pour 2020. Maintenant, pour ceux qui s'intéressent aux détails regardons de plus près ce dossier.

Les Recettes 2019 se sont élevées à 740 000 €, elles proviennent essentiellement :

- Des sommes encaissées par l'état pour le compte des collectivités locales, à savoir les taxes foncières et d'habitation, ainsi que celles perçues auprès des entreprises du territoire.

- Mais également des subventions reçues pour faire face à des charges d'intérêt général (école, voirie, urbanisme etc...). Soit au total 660 000 € (89 % du budget). Le solde provient des recettes gérées directement par la commune, notamment la participation des familles aux repas de la cantine, les concessions du cimetière et des loyers. A noter que pour 2020 la prévision globale est pratiquement inchangée à 750 000 €.

Les Dépenses se répartissent entre 2 postes distincts :

- Le Fonctionnement, à savoir les charges courantes de l'exercice
- Et les Investissements, correspondant à des projets importants qui engagent des ressources à moyen ou long terme. Les graphiques ci-contre donnent la répartition des dépenses de fonctionnement par nature.

DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JANVIER 2020 : Secrétariat de Mairie, création d'un emploi non permanent pour la période du 15/01/2020 au 15/09/2020

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'ADJOINT ADMINISTRATIF relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 8 mois allant du 15 janvier 2020 au 15 septembre 2020 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint administratif territorial à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 du grade de recrutement.

Demande de subvention pour les travaux de la verrière de la salle des fêtes

Le Conseil municipal a décidé d'inscrire au budget 2020 des travaux de réfection de la verrière de la salle des fêtes afin de réduire les coûts énergétiques. Après avoir pris connaissance des éléments constitutifs de ce programme représentant une charge de 20 592.35€ HT. La municipalité a donné son accord avec 13 voix POUR, pour cette réalisation, autorisant monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération et en le chargeant de solliciter une aide du département au titre du FDSR (enveloppe socle) à hauteur de 50% soit 10 296€, pour atténuer la prise en charge prélevée sur les fonds propres de la commune.



Rentrée scolaire septembre 2020 : Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (semaine de 4 jours)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide (à l'unanimité des membres présents et représentés) les horaires de l'école à prendre en compte à la rentrée 2020 et charge monsieur le Maire de procéder à la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire (semaine de 4 jours). Les horaires identiques à ceux de l'année scolaire 2019/2020 seront appliqués. Les horaires de l'école seront les suivants (sous réserve de modification en raison de la pandémie) :

- Matin : 8H30-12H
- Pause méridienne : 12h-13h30 Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi
- Après-midi : 13h30-16h



Demande de subvention dans le cadre de l'étude pour le réaménagement du centre-ville

Le Conseil municipal a inscrit au budget 2020, une dépense liée aux frais d'étude pour le réaménagement du centre-ville (Aménagement de cheminements piétons, sécurisation de la voie principale traversante). Cette opération s'inscrit dans un contexte de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics eu égard au PAVE. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments constitutifs de ce programme représentant une charge totale de 23 920€ HT a donné son accord à l'unanimité des membres présents et représentés, pour cette réalisation et a chargé Monsieur le Maire de demander la Dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30% soit 7 176€ HT, pour atténuer la prise en charge prélevée sur les fonds propres de la commune.

FEVRIER 2020 : Rétrocession de la voirie du lotissement "Les Neurayes" et DGF 2021 : Actualisation de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

La longueur de voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle est prise en compte dans la dotation de solidarité rurale (DSR) et non dans la dotation forfaitaire. Chaque année, dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement, il est nécessaire de communiquer à la préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Vu les articles L 2334-1 à L2334-23 du CGCT, Monsieur le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être actualisée compte tenu de la construction de nouvelles voies. La rétrocession de la voirie du lotissement « les Neurayes » a été enregistrée par acte notarié le 22 février 2019. Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et des voies nouvelles a été établie le 11 février 2020 par le service technique de la mairie. Le linéaire de voirie représente un total de 15 719ml appartenant à la commune soit 15 443ml (chiffre au 01/01/2019) + 184ml (Rue Raymond Lucas) et 92ml (Rue Hélène Chantebeau). Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents :

- d'arrêter la nouvelle longueur de la voirie communale à 15 719 mètres,
- d'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture d'Indre et Loire en 2020 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2021.

JUIN 2020 : Service technique : Délibération portant sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois allant du 15/06/2020 au 15/10/2020 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique polyvalent à temps complet. Le renfort doit permettre de faire face aux diverses tâches incombant aux agents du service : entretien espaces verts / petits travaux à l'école.

Redevance occupation du domaine public / installation d'une terrasse

Le code général de la propriété des personnes Publiques dispose que nul peut occuper le domaine public sans titre l'y habilitant. L'occupation est temporaire et l'autorisation présente un caractère précaire et révocable. Le règlement d'occupation du domaine public fait l'objet d'un arrêté du Maire et le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le tarif applicable à compter du 1er janvier 2021 : Nature de l'occupation : terrasse / Tarif : 0,25 euros/m² . Le conseil municipal a précisé que pour toute première demande d'occupation pour un commerce sédentaire, la redevance sera calculée au prorata du temps restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Il a été décidé que toute occupation du domaine public sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la ville compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'une occupation régulière. Pour rappel, les autres tarifs du domaine public : Installations ponctuelles : 5 euros par jour si raccordement électrique sinon 2 euros.





La Buffet'

L'épreuve que nous traversons a mis en lumière les fragilités de notre société, et a confronté tous les chefs d'entreprises à une situation à laquelle aucun n'était préparé. Les cafés / restaurants, entre autres, ont dû tenir près de 80 jours sans réaliser le moindre chiffre d'affaires, et la Buffet' a vu son élan stoppé net moins de 6 mois après son ouverture. L'affaire est sérieuse... Chacun sait que la première année d'une entreprise est la plus délicate, a fortiori lorsqu'il s'agit d'une création, et nos amis Félix et Michaël ont dû faire front. Le fonds de solidarité et les aides de l'état ont permis d'amortir le choc, mais la reprise nécessite de relancer maintenant la machine. C'est dans cet objectif que la municipalité a décidé d'annuler les loyers à compter du 15 mars et jusqu'à la fin de cette année. Cet effort, modique pour la commune (moins de 0,4 % du budget), représente un précieux ballon d'oxygène pour la Buffet. Dans ce même esprit, une seconde délibération autorise l'installation d'une terrasse de 20 m² en emprise sur le parking de la mairie. De quoi faire face au tourisme Franco Français que l'on nous prédit pour cet été et dont la Loire à Vélo, qui passe par Vallères, devrait en toute logique bénéficier. Quant à nous, après 3 mois d'abstinence (relative), nous retrouvons enfin le plaisir de la consommation entre amis, avec modération bien entendu. A très bientôt sur site.

Déploiement de la fibre

Le déploiement de la fibre optique peut être suivi sur le site de Val de Loire Fibre où un outil de diagnostic, rue par rue, a été activé pour les futurs usagers. L'outil est disponible directement en page d'accueil, il suffit de cliquer sur "QUAND SEREZ-VOUS RACCORDABLE À LA FIBRE ?" et de suivre les indications. A noter que ces dates restent indicatives et seront actualisées pour tenir compte des éventuels retards. La fiabilisation des adresses de chaque foyer devient un incontournable des avancées technologiques, notamment pour l'installation de la fibre optique. Alors que bon nombre d'entre eux ne possède ni nom de rue ni numéro, La Poste propose à chaque commune un audit conseil de fiabilisation des adresses, la réalisation du plan d'adressage ainsi qu'un accompagnement à la communication. Une commission interne, composée de conseillers municipaux et d'agents communaux a été créée pour mener à bien les différentes phases du projet et ainsi permettre l'accès à la fibre à l'horizon 2020-2021. Concernant le changement d'adresse de certains hameaux, l'audit réalisé par La Poste est terminé et les foyers concernés recevront prochainement un courrier d'information.

Le Jardin du souvenir

Ce nouvel aménagement offre un lieu plus naturel au dépôt de cendres. En effet, pour répondre aux besoins des familles d'aujourd'hui et dans le respect de leurs traditions et de leurs volontés, la municipalité vient de compléter l'espace cinéraire du cimetière en ajoutant au columbarium (10 cavurnes), un jardin du souvenir, ainsi qu'une colonne du souvenir pour apposer vos plaques. Un nouveau lieu de repos qui répond à la demande de la population. Cet espace fut créé grâce à la forte implication de Laurent ARRAULT et Thomas CHESNAIS, agents techniques de la commune. Autres informations : Un système de fermeture automatique du portail du cimetière va être installé avec des horaires d'été et d'hiver. Un règlement précisera les modalités de fonctionnement du cimetière. Les tarifs seront prochainement délibérés et des plantations sont encore à réaliser à l'automne.



Lotissement des pleins vents

Toutes les parcelles ne sont pas encore construites ou achetées mais depuis près d'un an, nous avons des nouveaux habitants et nous leur souhaitons la bienvenue à Vallères. C'est l'occasion de mettre en avant Aurore Dutheil, photographe professionnelle et nouvelle Valléroise.



Aurore D. Photographie

Originnaire de Poitiers, Aurore Dutheil est une jeune photographe professionnelle qui peut vous recevoir pour les naissances, les mariages ou encore des photos de couple ou de famille. Passionnée depuis son plus jeune âge, elle a suivi une formation de 3 ans sur Paris. Aujourd'hui, elle vit de sa passion et elle s'est installée à Vallères. Elle vous propose de venir dans son studio pour faire des séances à thèmes (avec des couleurs et des décorations différentes). Elle sera entourée de son équipe de maquilleuses, de coiffeuses, de décoratrices ou encore de fleuristes. Si vous le souhaitez, elle fait des séances en extérieurs comme le montrent les photos. N'hésitez pas à la contacter par mail : aurored.photographie@gmail.com.

Les entreprises Valléroises

Nous souhaitons mettre le bulletin municipal aux services de toutes les entreprises Valléroises, tout secteur confondu. L'idée est de proposer la diffusion de vos actualités, puisque le rythme de parution du bulletin municipal est trimestriel. Si vous le souhaitez, merci de nous envoyer vos articles (texte, photos...) par mail à l'adresse suivante : valleres.mairie@wanadoo.fr, avant octobre 2020, pour l'édition du prochain bulletin.

ARTISANS :

- RIBEIRO Cédric : Terrassement, Maçonnerie Paysagère 9 rue de la Baubinière - tél 06 32-15 11 12
- ATELIER DE L'HIRONDELLE : Menuiserie 35 rue de la corderie tel 02 47 28 24 70 _ 06 75 20 36 38
- DAUTREIX Yohann : Plomberie chauffage Dépannage 7 le Hay tel: 06 34 28 49 03
- NRPC37 : RAFIN Nicolas : Plomberie chauffage Dépannage 4 rue Raymond Lucas tél : 06 23 59 43 69
- FRIAS Anthony : Garage 23 voie d'Azay tél 02 47 45 45 17
- JOUAN Rémy : Tous travaux 4 rue de la Corderie tél 02 47 45 91 93
- MONTIGNY Guillaume : Pose de menuiserie bois PVC Alu 17 la Vallée du Vau tél 09 71 46 52 51
- PINTO-MOURA Jorge : Maçonnerie 21 rue du Vaussouvin tél 06 73 36 48 23
- C.T.S. EIRL LECOMTE : Chauffage Tuyauterie Soudure 2 La Giberdière tél 06 73 79 34 59
- M² PLATRERIE - MAUNET Mickaël : 30 rue du Val de Loire - tél : 06.68.31.75.74

PRODUCTEURS :

- GAEC BURON : Fruits 29 rue Greneterie tél 02 47 45 36 46
- BROUILLET James : Fruits 17 la Giberdière tél 02 47 45 45 38
- FOUCAULT Vincent : Jus de fruits 12 la Giberdière tél 02 47 45 93 18
- HARDY Frédéric : Vin 40 Vallée Mortaise tél 06 87 43 62 69

GÎTES - CHAMBRES D'HÔTES - TOURISME :

- Bernard BURON 29 rue Greneterie tél 02 47 45 36 46
- Serge et Evelyne CHAUVIN 12 voie d'Azay tél 02 47 45 31 76
- Gilles et Lisette GUERIN 20 la Greneterie tél 02 47 45 45 06
- Michel ROUZE 21 rue de la Corderie tél 02 47 45 33 73
- Sylvie PRECLIN 34 Vallée Picard 02 47 96 35 91 / 06 86 32 40 25

AGRICULTEURS ET ARBORICULTEURS :

- GAEC BURON 29 rue Greneterie tél 02 47 45 36 46
- BROUILLET James 17 la Giberdière tél 02 47 45 45 38
- BROUILLET Stéphane 17 la Giberdière tél 02 47 45 45 38
- FOUCAULT Vincent 12 la Giberdière tél 02 47 45 93 18
- GAEC TESSIER la Cossonnière tél 02 47 45 47 27
- ROBERT Nicolas 8 la vallée du vau
- VB POTAGER 22 rue de la Haute Salle tél 06 27 02 66 50

SERVICES / DIVERS :

- LA BUFFET : bar, épicerie, restauration, agence postale, relais colis 2 rue du Val de Loire tél 02 47 24 76 83
- CHESNAIS - MORACCHINI Sophie : Infirmière 4 rue Carnot (37190 Azay le Rideau) tél 02 47 45 31 41
- Olivier Chesnais : conseiller immobilier 06 38 42 04 79
- VALL'HAIR : Salon de coiffure 3 Bis rue des Pommiers - tél: 06 86 77 13 51
- L'esthète du bien-être : esthéticienne à domicile 06 87 54 47 57
- Grégory RICHARD : Conseil en gestion de patrimoine (patrimoine, retraite, prévoyance, transmission, placements, fiscalité)
- Contact : 07 86 58 59 29 - GREGORYRICHARD.CONTACT@GMAIL.COM
- Praticienne en SHIATZU: Sonia MOREIRA 6 rue Fleury tél 06 73 88 70 49
- Toilettage canin, félin, rongeurs : TOUTOU CHIC Angélique RICHARD tél : 06 95 70 46 05
- FRUITOURAINE : Négoce en fruits les Landes de Fouchault tél 02 47 45 88 90
- LEPRON : groupes électrogènes neufs rénovés maintenance toutes marques 13 rue Fosse des Moulins tél 02 47 45 25 43



Les associations Valléroises

Nous souhaitons également mettre le bulletin municipal aux services de toutes les associations Valléroises. L'idée est de proposer la diffusion de vos événements, puisque le rythme de parution du bulletin municipal est trimestriel. Si vous le souhaitez, merci de nous envoyer vos articles (texte, photos....) par mail à l'adresse suivante : valleres.mairie@wanadoo.fr, avant octobre 2020, pour l'édition du prochain bulletin.

- **Ball Trap** : président M. Moutardier - 06.81.36.61.94
- **Chasse ACCA** : président M. Quinque - 02.47.45.45.24
- **UNC** : président M. Saumureau - 02.47.45.36.22
- **Retraite heureuse** : président Mme Perrotin - 02.47.43.57.82
- **Comité des fêtes** : président M. Leboeuf - 06.07.53.29.11
- **Harmonie de Vallères** : président M. Rouze - 06.89.85.07.71
- **Confrérie Saint Vincent** : président M. Lambec - 06.07.35.67.95
- **ATEL Loisir 37** : président M. Lepage - 02.47.50.14.12
- **Paintball Vallérois** : président M. Rolquin - 02.47.45.98.69
- **Créa-détente** : présidente Mme Dubois - 06.72.32.80.71
- **A.P.E.** : présidente Mme Cozian-Batman - 06.22.71.68.22
- **Val' Dance** : présidente Mme Savatier - 06.81.95.77.74
- **La main dans la patte** : présidente Mme Decorse - 06.02.24.87.68
- **Mon asso de la Gib'** : président M. Heurtault - 06.67.79.04.85



Ball Trap Vallérois

Le Ball Trap Club Vallérois a été créé en 1975 par une équipe de jeunes bénévoles du village dans le but de pratiquer le tir aux plateaux et l'éducation des jeunes chasseurs. Le club a toujours fonctionné sur la base du bénévolat permettant ainsi l'accès à la pratique du Ball trap à des tarifs les plus attractifs possibles. Grâce aux efforts de ses bénévoles, le club qui a débuté avec un lanceur de plateaux manuels, s'est progressivement modernisé pour aujourd'hui, être en mesure de proposer toutes les disciplines de la Fédération Française de Ball Trap (Sanglier Courant ; Fosse Universelle, DTL , Trap1 ; Parcours de chasse et Compak sporting), le stand comporte également un Skeet Olympique. Grâce à ses installations, et en particulier les deux Fosses Universelles, le club a organisé en 2019 le championnat départemental et le championnat de ligue ainsi qu'un Grand Prix qui a vu la participation de nombreux tireurs venus de cinq régions Françaises dont plusieurs membres de l'équipe de France ainsi que d'un ancien champion du Monde ! En 2020, le club devait organiser les rencontres Nationales du sport d'entreprises, mais la pandémie nous a obligé à reporter cette compétition sur la prochaine saison 2021. Sur le plan sportif, le club peut s'enorgueillir de posséder en ses rangs de nombreux Champions Départementaux et Régionaux de Fosse dont certains ont fait parti du club France mais également d'un riche palmarès par équipe de club lors de ces Championnats ainsi que deux médailles de bronze au Championnat de France de Fosse Universelle et de Double Trap et d'une médaille de Bronze au Championnat d'Europe de Fosse Universelle. Aujourd'hui, le club poursuit son développement et nous sommes devenus cette saison le premier club du département à être labellisé « Ecole Fédérale de Ball Trap » en disposant d'un initiateur formateur EFBT parmi nos adhérents, de quoi former ainsi de futurs champions parmi les 38 Licenciés du club et en particulier nos 7 Cadets et Juniors.

Le président : Frédéric Moutardier (tél 06.81.36.61.94)



Cérémonie de commémoration du Crash du Betty L

Cérémonie en petit comité avec la participation de l'association Touraine Mémoire 44.



Remise des calculatrices aux futurs collégiens

Ils sont 12 élèves de CM2 et pour la majorité, ils vont au collège d'Azay à la rentrée en septembre. C'est la tradition, les calculatrices sont offertes par le Maire et ses adjoints. Ils auront un beau dictionnaire offert par le conseil départemental.



Nos Joies ...



Tom JOUAN est né le 22 décembre 2019
 Aélia LEGRAND est née le 18 décembre 2019
 Ernhest BURON est né le 10 janvier 2020
 Maïline TROUILLET FAY est née le 24 février 2020

Nos félicitations ...



David BOUCHET et Victor DUMAY se sont mariés le 11 juillet 2020.

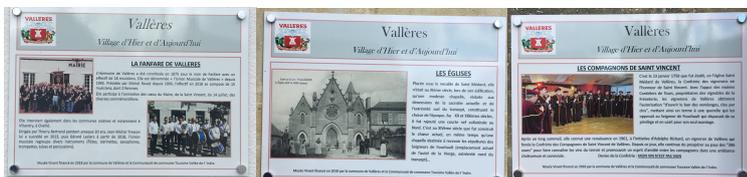
Nos peines ...



Michelle BRIAUDEAU est décédée le 10 août 2019
 Jérôme GUICHARDON est décédé le 27 octobre 2019
 René PICHET est décédé le 13 novembre 2019
 Yves QUANTIN est décédé le 09 janvier 2020.
 Michel CADU est décédé le 21 février 2020.
 Jeannine LECOMTE est décédé le 07 mai 2020.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances !!!!

Et nous vous lançons le petit défi : Réussir à trouver le plus de plaques possibles accrochées à chaque monument historique de Vallères.



Mairie de Vallères



1 place de la Mairie
 37190 VALLERES
 TEL : 02.47.45.45.44

Mail : valleres.mairie@wanadoo.fr

PERMANENCE DU MAIRE :

Samedi de 9h00 à 12h00
 sur rendez-vous.

ACCUEIL DU PUBLIC : (nouveaux horaires)

Mardi - Mercredi _ Jeudi
 De 13h30 à 16h00
 Mercredi - Vendredi
 De 9h00 à 12h00
 Samedi
 De 9h00 à 11h00

COMITE DE REDACTION :

Jean-Luc CADIOU
 Christel DUCLOS
 Guillaume VAN GHELDER
 Christelle FOURNERIE
 Jean-Pierre GARNAUD
 Stéphane TROUVAT
 Valentine TESSIER

PHOTOS :

Didier DOUCHET
 Aurore DUTHEIL
 Guillaume VAN GHELDER

